

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 869f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Liberté d'action et moralisation du sport : la conférence ministérielle d'Athènes portera sur l'éthique et l'autonomie

Strasbourg, 03.12.2008 – La conférence des ministres des Sports des 49 Etats parties à la Convention culturelle européenne, qui se tiendra à Athènes (Grèce) du 10 au 12 décembre, s'attachera à répondre aux nouveaux enjeux éthiques dans le domaine du sport (dopage génétique le plus pointu, paris sportifs en ligne...)

Elle se penchera également sur la question de l'autonomie financière des fédérations sportives internationales telles que le CIO ou l'UEFA, entre autres.

Organisée à l'**Astir Palace Hotel de Vouliagmeni** (Athènes) par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES), elle adoptera trois résolutions sur l'autonomie du sport, l'éthique et la coopération paneuropéenne. Outre les ministres des Sports des différents pays, on attend une centaine de participants, notamment :

- Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe
- Krisztina Gönter, Présidente du Comité de direction de l'APES
- Patrick Hickey, Président des Comités olympiques européens
- Michel Platini, Président de l'UEFA

La presse est invitée à assister à l'ouverture de la conférence le jeudi 11 décembre, à 9 heures, et à une conférence de presse le vendredi 12 décembre, à 14 heures.

Les participants se pencheront sur la mise à jour du Code d'éthique sportive du Conseil de l'Europe de 2001 et sur d'autres possibilités de répondre aux enjeux éthiques posés par des phénomènes aussi variés que le trucage de matches, les paris sportifs en ligne, les problèmes de corruption ou encore le dopage par manipulation génétique. Parmi les autres thèmes qui seront examinés, figurent notamment la traite des êtres humains dans le sport et la discrimination – y compris l'inégalité d'accès aux ressources et aux installations sportives.

La résolution envisagée sur l'autonomie du sport doit porter sur la complexité croissante des systèmes sportifs. Le renforcement de la dimension économique du sport peut apporter une certaine autonomie financière mais comporte par ailleurs un risque de dépendance à l'égard des sponsors et des investisseurs, voire des parieurs.

Une autre résolution viserait à intensifier la coopération dans le domaine du sport entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, et à encourager d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe et des ONG à adhérer à l'APES.

Renseignements et inscription des journalistes auprès de **Panos Kakaviatos**,
Tél. : +33 3 90 21 50 27 ; Mob. : +33 6 65 09 16 07 ; panos.kakaviatos@coe.int

./..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.

Notes aux rédactions

Division du sport du Conseil de l'Europe

Le sport défend des valeurs humaines et universelles qui, à l'occasion de grandes rencontres sportives, montrent leur capacité à être comprises et partagées par tous. Forte de ce constat, la politique du Conseil de l'Europe consiste à « promouvoir le sport et les bienfaits sociaux et sanitaires qu'il procure aux individus et à la société, grâce à des politiques fondées sur les mêmes principes dans toute l'Europe ». Au sein de l'Organisation, la Division du sport coopère avec des organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux et met en place des initiatives qui ont pour dénominateur commun de favoriser les pratiques sportives et de les rendre accessibles à toutes les populations européennes.

APES

Fort de plus de trente ans d'expérience dans le domaine de la législation sportive internationale, le Conseil de l'Europe a adopté, **le 11 mai 2007**, la [Résolution CM/Res\(2007\)8](#) instituant l'**Accord partiel élargi sur le sport (APES)** afin de donner une impulsion et une dynamique nouvelles à la coopération paneuropéenne en matière de sport.

Agence mondiale antidopage

L'Agence mondiale antidopage (AMA) est une organisation internationale indépendante créée en 1999 pour promouvoir, coordonner et superviser la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. Composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements, l'AMA a coordonné le développement et la mise en place du Code mondial antidopage (le Code), document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays.